

Direction adjointe d'établissement Centre de formation professionnelle des Moulins

Affectation permanente

Numéro d'affichage

C23-24-13

Date limite du concours

27 novembre 2023 à 16h

Lieu de travail

2525, boulevard des Entreprises
Terrebonne (Québec) J6X 4J9

Rémunération

Entre 78 600 \$ et 104 797 \$
selon l'expérience et la scolarité - Classe 6

Comment postuler

Toute personne intéressée devra acheminer son curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, par courriel à cvcadre@cssda.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro d'affichage C23-24-13 ainsi que le numéro de dossier candidature.

Les personnes provenant de l'externe doivent préalablement procéder à la création d'un dossier de candidature en remplissant la demande d'emploi en ligne paraissant sur notre site cssda.gouv.qc.ca, sous la rubrique Carrière – Comment postuler

Information

Service des ressources humaines
cvcadre@cssda.gouv.qc.ca
450 492-9400, poste 4340

Le Centre de services scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

Actuellement en pleine croissance, le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA) est à la recherche de candidats et candidates afin de combler un poste de direction adjointe d'établissement au Centre de formation professionnelle des Moulins.

VOTRE CONTRIBUTION

- À titre de directeur ou directrice adjointe d'établissement, vous aurez comme responsabilités d'assister la direction d'établissement dans la gestion pédagogique des programmes et des activités, ainsi que la gestion administrative des ressources de l'établissement en vue de favoriser la réussite de tous les élèves;
- En tant que leader pédagogique, vous aurez pour mandat de participer activement à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif mis en place dans votre établissement;
- En tant que gestionnaire, vous aurez comme défi d'assurer une mobilisation de l'équipe-école par différentes initiatives, dans l'objectif de favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants à la réussite de tous les élèves.

PROFIL RECHERCHÉ

- La personne recherchée est reconnue pour son leadership mobilisateur, son sens de l'innovation, ses habiletés relationnelles, ainsi que sa capacité à agir courageusement et efficacement dans un contexte de gestion complexe;
- Elle se distingue pour ses aptitudes en termes d'exécution et d'organisation du travail. De plus, elle possède un esprit d'analyse et de grandes habiletés en résolution de problèmes de nature complexe;
- Elle se démarque par ses grandes qualités de communication. Elle possède un excellent jugement doublé d'une ouverture d'esprit, d'une qualité d'écoute et d'une sensibilité particulière aux besoins des élèves et du personnel. Elle appuie ses relations professionnelles sur la collaboration, le respect, l'ouverture d'esprit, l'engagement, l'équité et la transparence;
- Elle place la réussite des élèves au cœur de ses priorités. Elle est capable de mener à bien des projets pédagogiques, possède un intérêt marqué pour les pratiques probantes reliées à son travail et adhère aux orientations stratégiques du plan d'engagement vers la réussite du CSSDA.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Avoir obtenu un diplôme d'études universitaires de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en sciences de l'éducation;
- Posséder un minimum de 5 années d'expérience en enseignement;
- Expérience en formation professionnelle, un atout important;
- Être titulaire d'une autorisation permanente d'enseigner décernée par le ministère de l'Éducation.

Les candidats doivent également s'engager dans un processus de formation menant à l'obtention d'un diplôme d'études universitaires de 2e cycle (DESS) comportant un minimum de trente crédits en gestion ou en administration scolaire à compléter au cours des cinq années suivant l'affectation.